



**COMMUNIQUÉ**  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **BENOIT CHARETTE PROPOSE UNE RÉFORME MAJEURE DU MODE DE SÉLECTION, D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS**

Saint-Eustache, le 13 septembre 2011 - À quelques jours de la fin de la consultation sur la planification de l'immigration, le député de Deux-Montagnes, Benoit Charette, a présenté le fruit de sa réflexion et proposé des améliorations. Il propose, notamment, de réduire temporairement le nombre d'immigrants à accueillir annuellement, afin de permettre une révision complète du mode de sélection, d'accueil et d'intégration.

Cette consultation, menée par la Commission des relations avec les citoyens depuis mai dernier, s'est attardée à la planification de l'immigration pour la période 2012-2015. «En mai 2010, rappelle M. Charette, le Vérificateur général du Québec a rendu public un rapport extrêmement sévère portant sur la sélection par le Québec des immigrants travailleurs qualifiés. On peut résumer ses constats par improvisation, cafouillage et manque de moyens. La consultation s'est avérée utile, et souhaitons que le gouvernement s'inspire des recommandations entendues afin d'améliorer ses façons de faire», a-t-il souligné.

Près d'une soixantaine de groupes et individus ont déposé un mémoire qu'ils ont pu présenter en commission parlementaire. Le député de Deux-Montagnes a d'abord participé aux travaux de la commission comme porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Immigration, puis comme député indépendant, car il estime que ce dossier est d'une importance capitale pour le Québec.

Le député Charette a indiqué que le Québec a accueilli près de 441 000 immigrants au cours de la dernière décennie. En 2010 seulement, 53 985 immigrants ont été admis au Québec, ce qui représente un nombre d'admissions record et une augmentation de 66 % par rapport à l'année 2000. Pendant ce temps, les budgets dédiés à la sélection, l'accueil et l'intégration des immigrants n'ont pas suivi et les difficultés d'intégration en emploi demeurent bien réelles. En 2005 à titre d'exemple, les immigrants constituaient 44,3 % des prestataires d'aide de dernier recours; cette proportion est passée à 47 % depuis 2009.

« Les immigrants eux-mêmes sont les premières victimes d'une politique d'immigration mal planifiée. À la base du processus d'immigration, il y a le rêve d'un avenir meilleur. Ce rêve est trop souvent brisé par la réalité qui rattrape les immigrants à leur arrivée au Québec », estime le député de Deux-Montagnes.

## **Des propositions**

Le député de Deux-Montagnes a formulé des propositions qui font suite au rapport du Vérificateur général et aux recommandations formulées dans le cadre de la consultation publique sur l'immigration :

- Porter à 60 % la proportion des candidats à l'immigration de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.
- S'assurer que la part des personnes de moins de 35 ans représente minimalement 75 % de l'ensemble des admissions.
- Fixer à 25 % l'objectif de recrutement d'immigrants permanents ayant obtenu au départ un statut temporaire.
- Rendre obligatoire l'entrevue de sélection avant d'émettre au candidat à l'immigration son certificat de sélection.
- Procéder à une évaluation en profondeur des initiatives mises en place en matière d'intégration pour éviter les dédoublements et assurer une meilleure efficacité.
- Convoquer les candidats sélectionnés à une rencontre d'information et d'orientation à leur arrivée au Québec et proposer un contrat d'accompagnement de trois ans à tout nouvel immigrant reçu.
- Conclure des ententes de reconnaissance des qualifications professionnelles avec les pays de l'Union européenne.
- Retenir une planification quinquennale des volumes d'immigration qui ramènera, pour sa première année, l'objectif d'accueil à 40 000 immigrants. Ceci permettrait au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de revoir ses procédures de sélection, d'accueil et d'intégration. Pour les années subséquentes, une hausse de 2 000 immigrants par année serait planifiée pour atteindre 50 000 immigrants reçus par année.

«Plusieurs de ces propositions peuvent être supportées par la fonction publique, sans véritable coût supplémentaire pour le gouvernement. La réduction temporaire du nombre d'immigrants à accueillir favoriserait une transformation des modes de sélection, d'accueil et d'intégration des immigrants, et ce, sans ajouter de pression supplémentaire sur les acteurs qui auront à mettre en place et à appliquer ces importantes réformes », a conclu M. Charette, tout en offrant son entière collaboration à la ministre Kathleen Weil pour établir la prochaine planification de l'immigration qui découlera de la consultation.